

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 NOVEMBRE 2012 RÈGLEMENTANT LA PÊCHE ET LA MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS DANS LES BASSINS IMPACTÉS PAR LA CHLORDÉCONE.

CONTEXTE

L'arrêté préfectoral de novembre 2012 est venu renforcer les dispositions de l'arrêté du 7 octobre 2010, interdisant ou réglementant la pêche dans certaines zones maritimes littorales.

Ces dispositions ont été retenues sur la base des résultats des mesures de pollution des produits de la mer, menées par les services de l'état depuis 2008 au travers des plans annuels de surveillance et de contrôle.

